

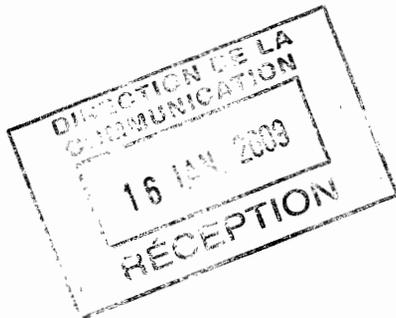
## SOUS-PREFECTURE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

BUREAU DE LA COHESION SOCIALE, DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
SECTION : ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8 JAN. 2009

Affaire suivie par : Madame DANGLA  
Tél : 01.41.86.37.26  
Fax : 01.41.86.37.03  
Courriel : christine.dangla. @hauts-de-seine.pref.gouv.fr

n° 502.



LE SOUS-PREFET  
DE BOULOGNE-BILLANCOURT

A

Mesdames et Messieurs les membres  
de la Commission Locale d'Information et de  
Surveillance du centre de tri et de valorisation énergétique  
des déchets ménagers ISSEANE d'Issy-les-Moulineaux

**OBJET** : Réunion de la C.L.I.S.

**P.J** : 2

Je vous fais parvenir ci-joint, copie du compte-rendu de la réunion de la commission locale d'information et de surveillance du centre de tri et de valorisation énergétique des déchets ménagers ISSEANE qui s'est tenue le 16 octobre 2008 à la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt.

Vous trouverez également le diaporama réalisé par le SYCTOM pour présenter la fin du chantier d'ISSEANE et le début de la mise en service des installations.

P/LE SOUS-PREFET  
La Secrétaire Générale,



Catherine GOUSSARD

Madame Véronique MENSEAU  
Directrice de la communication  
du SYCTOM  
57, boulevard Sébastopol  
75001 PARIS

**CLIS**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU 16 OCTOBRE 2008**

**PRESIDEE PAR  
Monsieur LAMELOT**

## SOMMAIRE

<b>PARTICIPANTS A LA REUNION</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT</b>	<b>4</b>
<b>2 PRESENTATION DU DOSSIER D'INFORMATION DU PUBLIC (DIP) DU CENTRE DE TRANSFERT ET CESSATION D'ACTIVITE DU SITE</b>	<b>4</b>
<b>3 ISSEANE</b>	<b>6</b>

## PARTICIPANTS A LA REUNION

M. LAMELOT (Président)	Sous-préfet de Boulogne Billancourt
------------------------	-------------------------------------

### **Représentants de la Commune et de la Communauté d'Agglomérations Arc de Seine**

M. GAUDIN	Maire-adjoint à Ville d'Avray
M. MARTIN Gérard	Mairie-Adjoint à Issy les Moulineaux
M. PROVOT Christophe	Maire Adjoint à Issy les Moulineaux "

### **Représentants du SYCTOM**

M. COUTART Dominique	Directeur Général des Services Techniques
Mme LEJEUNE Laurence	Directeur Général Adjointe du SYCTOM
Mme MAUVILLAIN Sophie	Adjointe au Directeur de projet (Isséane)
M. ROUX Frédéric	Directeur de projet Isséane
M. SEGUIN Nicolas	Chargé de Communication

### **Représentants des exploitants (GROUPE TIRU pour le transfert et TSI pour ISSEANE)**

<b>TIRU :</b>	
M. BOISSEAU Patrick	Directeur Technique
Mme PERRIER-ROSSET Annie	Chef du service Assistance à la Sécurité et à l'Environnement
<b>TSI :</b>	
M. LECOINTRE Didier	Directeur Général
M. JEANTILS Nicolas	Directeur UVE
Mme ROUSSEAU Caroline	Directrice d'Agence SITA IDF
Mme SAMBLAT Sabine	Responsable QSE
Mme VIRATELLE Marie-Christine	Directeur Centre de Tri

### **Représentants des Administrations**

Mme GOUSSARD Catherine	Secrétaire Général de la sous- Préfecture de Boulogne Billancourt
Mme DANGLA Christine	Sous préfecture de Boulogne Billancourt – Chef de bureau « cohésion sociale et environnement »
M. BERNARD Jean-Philippe	Chef de département -Adj. Inspecteur Général STIIIC - Préfecture de Police
M. RAFA Alexis	Inspecteur STIIIC
Mme GIMENO Catherine	Adjointe au responsable de la subdivision « Environnement » DDE/SEU/SE
M. SKAKUJ Joseph	Préfecture des Hts-de-Seine_- Bureau de l'environnement

### **Représentants des Associations**

M. AUVARO Jean-Pierre	Environnement 92 et Actions Environnement Boulogne Billancourt
M. LEPARMENTIER	Le Jour de la Terre
M. RIOTTOT Michel	Environnement 92

## INTRODUCTION

### 1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé.

### 2 PRESENTATION DU DOSSIER D'INFORMATION DU PUBLIC (DIP) DU CENTRE DE TRANSFERT ET CESSATION D'ACTIVITE DU SITE

Le DIP du centre de transfert est présenté par M. LECOINTRE.

M. LEPARMENTIER fait observer qu'il est faux de dire que le centre de transfert a un impact très faible.

Il pose la question de la détection de radioactivité dans les déchets entrants et de leur provenance. Il est répondu qu'en 2007 ces déchets ont concerné uniquement des déchets d'activités de soins à vie courte.

Concernant la circulation des camions : il rappelle qu'il ne faut pas indiquer le nombre de camions, mais le nombre de mouvements correspondants. Cet élément est important pour les associations, qui portent une attention toute particulière au devenir de la RD 7 sur laquelle les camions, bruyants, représentent 5 % du trafic.

Il considère que les nuisances sonores et les mauvaises odeurs sont bien supérieures à ce que le dossier laisse penser.

Il pose enfin la question de la cessation d'activité du site, et demande ce que vont devenir les matériaux "imbibés". Les riverains ont des craintes par rapport à cette phase de déconstruction.

Monsieur le sous-préfet comprend le ressenti des riverains et leurs craintes par rapport à la phase de démolition (poussières et camions notamment).

Il est précisé par M. BOISSEAU que l'installation est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), et qu'à ce titre un dossier complet de cessation d'activité a été établi, portant à la fois sur l'usine d'incinération et le centre de transfert.

Le dossier, comprenant notamment un diagnostic établi à partir d'un grand nombre de mesures (mailles tous les 20 mètres, mesure de nombreuses substances sur des prélèvements à différentes profondeurs, par tranches de 3 mètres), a été envoyé au préfet. Il montre que la qualité des sols est compatible avec un changement d'usage du site, et notamment avec le PLU qui prévoit des logements, crèche et école..

M. RAFA, inspecteur du site, confirme que le dossier est en cours d'instruction par le STIIIC.

M. BERNARD, Chef de département au STIIIC, explique que le dossier de remise en état a été transmis au préfet, et qu'il est consultable par le public.

M. LEPARMENTIER insiste sur les craintes des riverains, rappelant la présence d'écoles à côté du site

M. BOISSEAU précise qu'une étude des risques sanitaires a été réalisée suite à la campagne d'analyse des sols, montrant qu'il n'y a pas d'impact sanitaire même en cas d'usage sensible du site.

Le Maire-Adjoint chargé de l'urbanisme rappelle qu'il y a eu des réunions de présentation du projet. Seuls 2 ou 3 riverains sont très inquiets. En outre des réponses ont été apportées pour répondre à leurs craintes.

M. RIOTTOT demande quelle quantité d'amiante se trouve dans l'usine, et comment la démolition va être effectuée pour en tenir compte.

M. LECOINTRE précise qu'il a été procédé au fil du temps, pendant la période d'exploitation du site, à des retraits d'amiante. Il en reste en particulier dans certains faux plafonds.

L'entreprise chargée de la déconstruction a toutes les informations nécessaires sur les lieux où se trouve de l'amiante et leur destruction se fera dans des conditions propres à éviter sa dispersion.

M. RIOTTOT explique qu'il voit des envols de poussières depuis l'île Seguin, émis par les travaux sur le site de Renault...

Il demande la durée de déconstruction du site.

Il lui est répondu qu'il faut compter 1,5 à 2 ans.

Il explique que la société RENAULT a été transparente sur la qualité des sols et l'évacuation des déchets de l'ancien site RENAULT : il espère qu'il en sera de même pour l'usine d'Issy les Moulineaux.

Patrick Boisseau fait observer toutefois que, contrairement à la société RENAULT, TIRU n'est pas propriétaire de ce terrain, qui appartient à la Ville de Paris. Un protocole d'accord a toutefois été signé entre TIRU et la Ville de Paris concernant, notamment, la traçabilité des terres évacuées depuis les sous-traitants réalisant les travaux de démolition et d'excavation des terres jusqu'à TIRU.

Il est posé la question de l'état d'avancement de ce dossier côté Ville de Paris : Il est prévu 4 lots, dont un a déjà été vendu à la BNP, qui va installer là son siège social. La BNP se charge du suivi des travaux la concernant. Pour le reste de la démolition : elle sera réalisée par un prestataire retenu dans le cadre d'un appel d'Offre.

MM. RIOTTO et LEPARMENTIER souhaitent un plan montrant l'utilisation qui sera faite des terrains libérés par l'ancienne usine, et émettent le souhait que soient recherchées des solutions pour limiter les nuisances des riverains et futurs occupants (vibrations dans les immeubles existants à cause des passages sur la route).

M. LEPARMENTIER rappelle pour finir qu'il est intéressé par un plan du site avec les résultats des analyses réalisées.

### 3 ISSEANE

Le SYCTOM présente à partir de photos l'état d'avancement des travaux (voir diaporama joint).

M. LECOINTRE présente TSI, nouvel exploitant du site, avec les directeurs du centre de tri, Mme VIRATELLE, et de l'UVE (Unité de Valorisation Energétique), M. JEANTILS.

M. JEANTILS présente les graphiques montrant les résultats de l'autosurveillance sur les rejets atmosphériques de l'UVE.

M. LEPARMENTIER demande des explications sur les pics observés : ils sont principalement liés à la mise en service industriel de l'installation, et par conséquent ont tendance à diminuer avec le temps. Les moyennes journalières correspondantes, bien que supérieures à celles observées habituellement, respectent les valeurs limites d'émission journalières.

M. LEPARMENTIER demande si l'injection de réactifs au niveau du traitement des fumées est régulée selon la concentration en polluants mesurée en cheminée ou s'il s'agit d'une quantité forfaitaire à la tonne traitée (kg de réactif par tonne incinérée). M. JEANTILS précise que les deux régulations existent.

M. LEPARMENTIER évoque l'augmentation exponentielle des encombrants, et demande à ce qu'il y ait au moins une déchetterie par commune. Les encombrants donnent sinon lieu à des dépôts sauvages.

Mme LEJEUNE du SYCTOM présente l'action menée par le SYCTOM sur les encombrants, qui représentent un flux hétérogène de près de 200 000 tonnes. Le SYCTOM a toutefois une compétence en matière de traitement, et non de collecte.

Compte tenu des problèmes fonciers, la mise en place de déchetteries mobiles est prévue dans les hauts de Seine, ce qui ne satisfait pas M. LEPARMENTIER.

M. RIOTTOT, qui a été associé aux travaux menés dans le cadre du Grenelle de l'environnement, demande si le SYCTOM pourra respecter 35% de recyclage en 2012.

Mme LEJEUNE explique que le SYCTOM s'est engagé dans une démarche de recyclage sans attendre le Grenelle, mais l'objectif n'est pas facile à respecter principalement à cause du tissu urbain dense et qu'il nécessite la mobilisation de tous.

Concernant les matériaux issus du tri M. LEPARMENTIER fait observer que le brouettage entre le site et les péniches, qui sont amarrées de l'autre côté de la Seine, est ridicule surtout pour une installation récente, M. COUTART fait observer toutefois que le Génie civil du site a été défini de façon telle que des trains puissent à terme si nécessaire entrer dans ISSEANE, et que le convoyage direct des mâchefers de l'UVE vers une péniche a été conçu, mais que cela est plus difficile techniquement pour des balles de produits recyclés.

Concernant les apports par train, M. LEPARMENTIER demande où en est ce projet. M. COUTART indique que la SNCF n'a pas donné suite à ce jour au dossier.

Pour finir, MM. LEPARMENTIER et RIOTTOT demandent à voir des résultats d'analyse de mâchefers par un laboratoire indépendant, demande qui sera d'ailleurs formalisée et adressée au sous-préfet.



ISSÉANE



**Commission Locale d'Information et de Surveillance**  
**Centre multifilière de traitement des déchets ménagers**  
**Isséane**  
**16 octobre 2008**



ISSÉANE



# 1/ LA FIN DU CHANTIER





juin 2008





juin 2008



**Côté parking  
façade + traitement paysager**



**Jardins et façade côté SNCF**

# Façade végétalisée



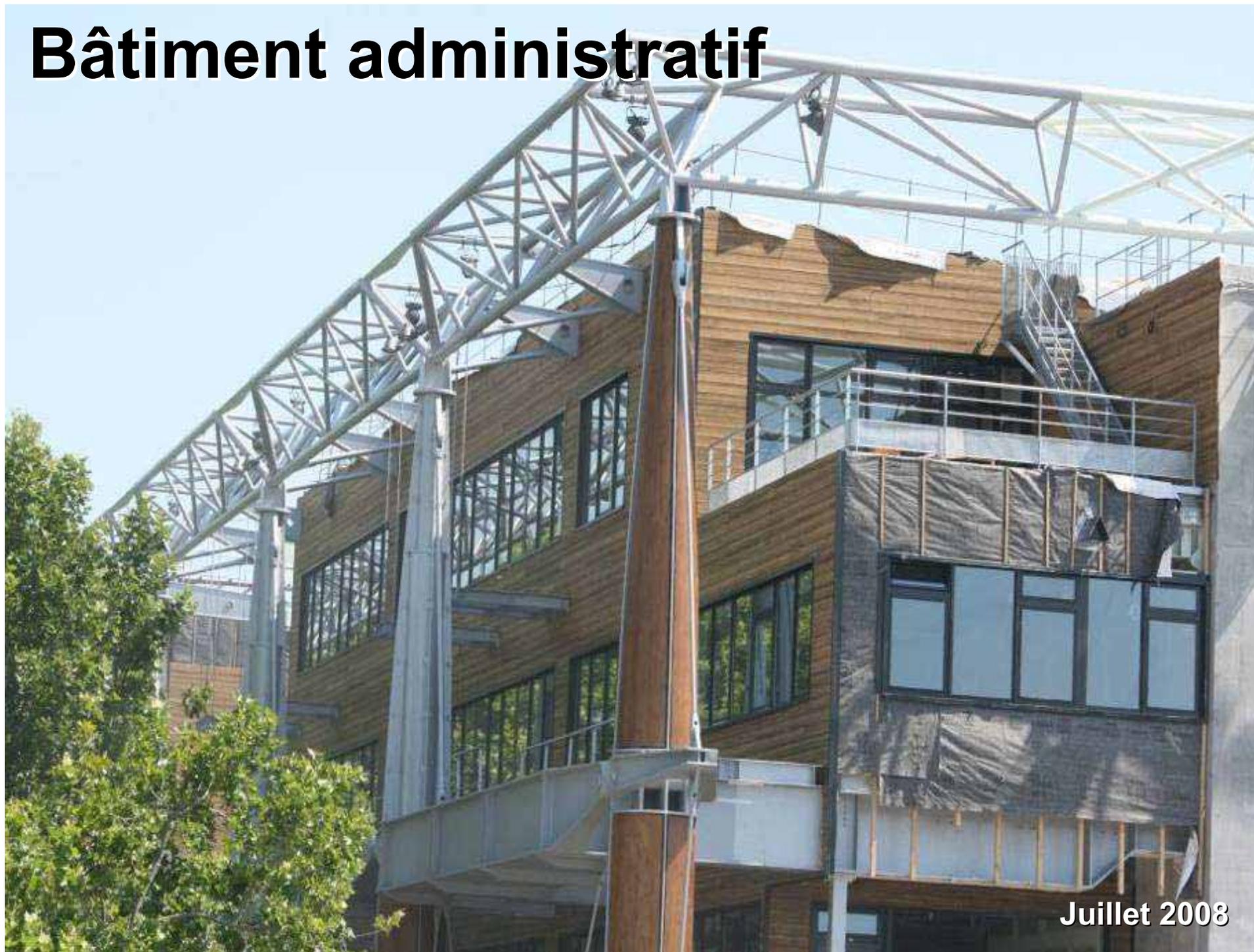
# Côté centre de tri Façade + traitement paysager





**Jardin centre de tri**

# Bâtiment administratif





ISSÉANE



## 2/ DEBUT DE LA MISE EN SERVICE

UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

# Arrivée des premières ordures ménagères

Arrivée des premières ordures ménagères résiduelles à l'unité de valorisation énergétique,  
**Lundi 10 décembre 2007**



# Incinération des premières ordures ménagères résiduelles



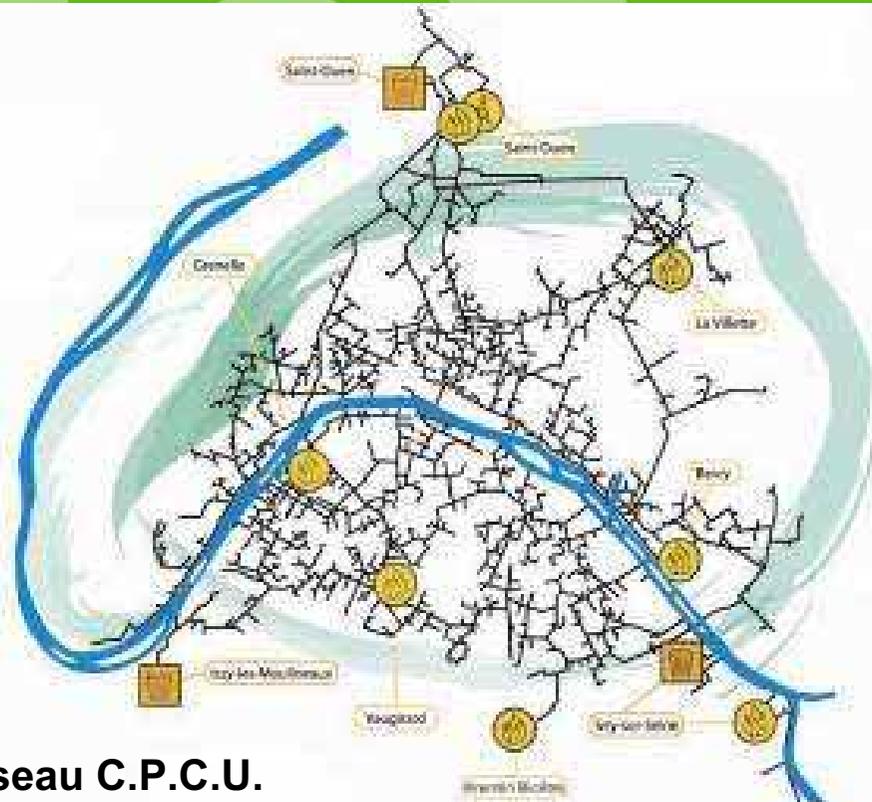
- le 11/12/2007 démarrage de la ligne 1
- le 15/01/2008 démarrage de la ligne 2



Au 30 septembre 2008 :

**293 500 t incinérées**

# Livraison de vapeur à la C.P.C.U.



Premières tonnes de  
vapeur livrées :

**Mi-janvier 2008**

Production de vapeur  
délivrée à la C.P.C.U. :

**au 30 septembre 2008**

**269 800 t**

# Production d'électricité



Production correspondant  
aux besoins moyens de  
plus de 5 000 logements

Depuis juin 2008 :

**22 700 MWh vendus**

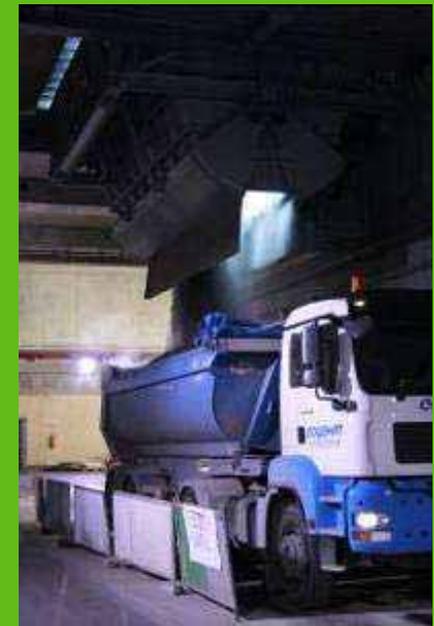


# EVACUATION FLUVIALE MÂCHEFERS

Essais durant l'été 2008 avec 3 péniches

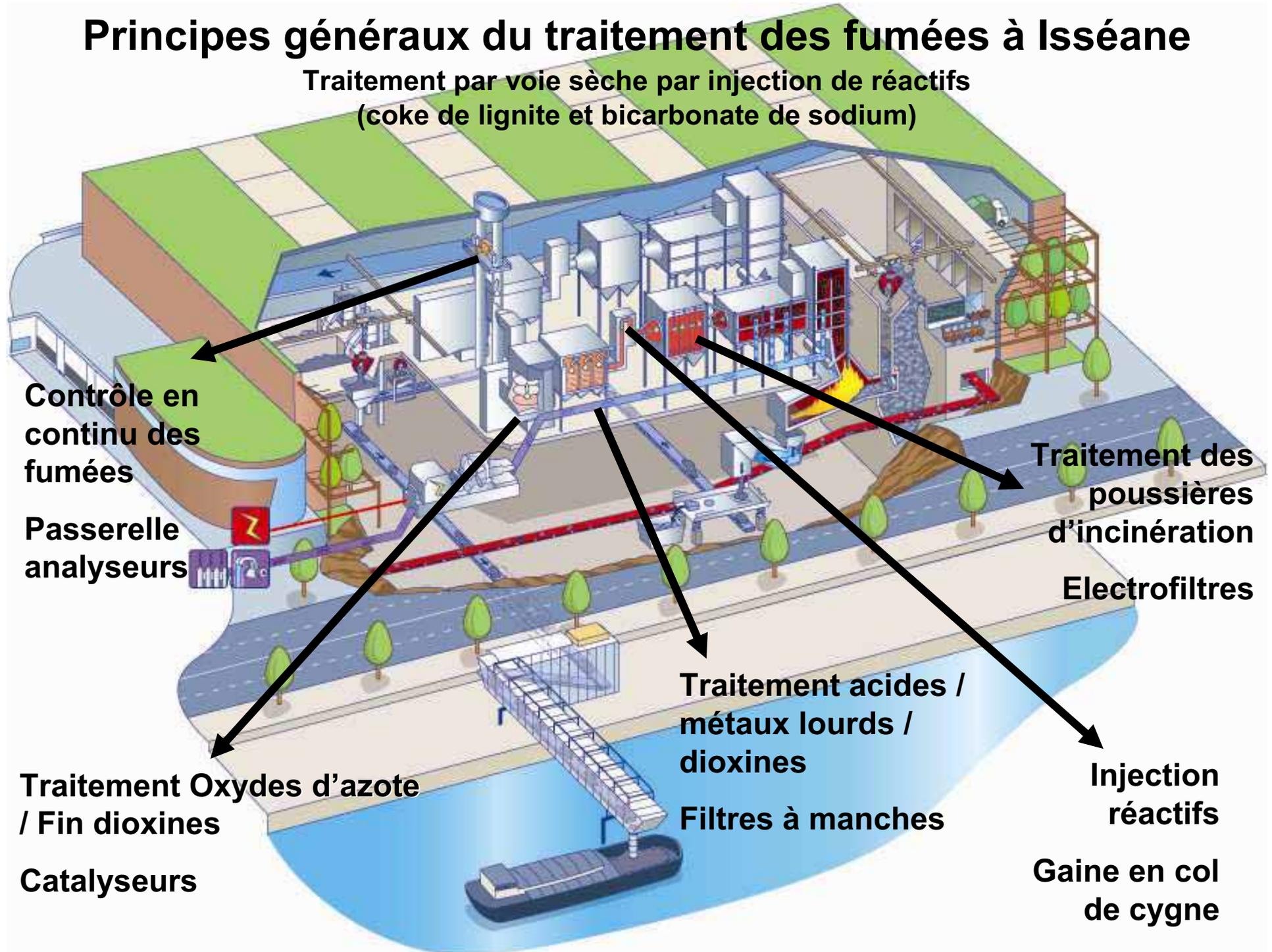
- Suite à ces essais, modifications et adaptations apportées au matériel pour améliorer le transfert et le transbordement des mâchefers.

- Reprise des essais et lancement du fret fluvial à partir de la semaine 43.



# Principes généraux du traitement des fumées à Isséane

Traitement par voie sèche par injection de réactifs  
(coke de lignite et bicarbonate de sodium)

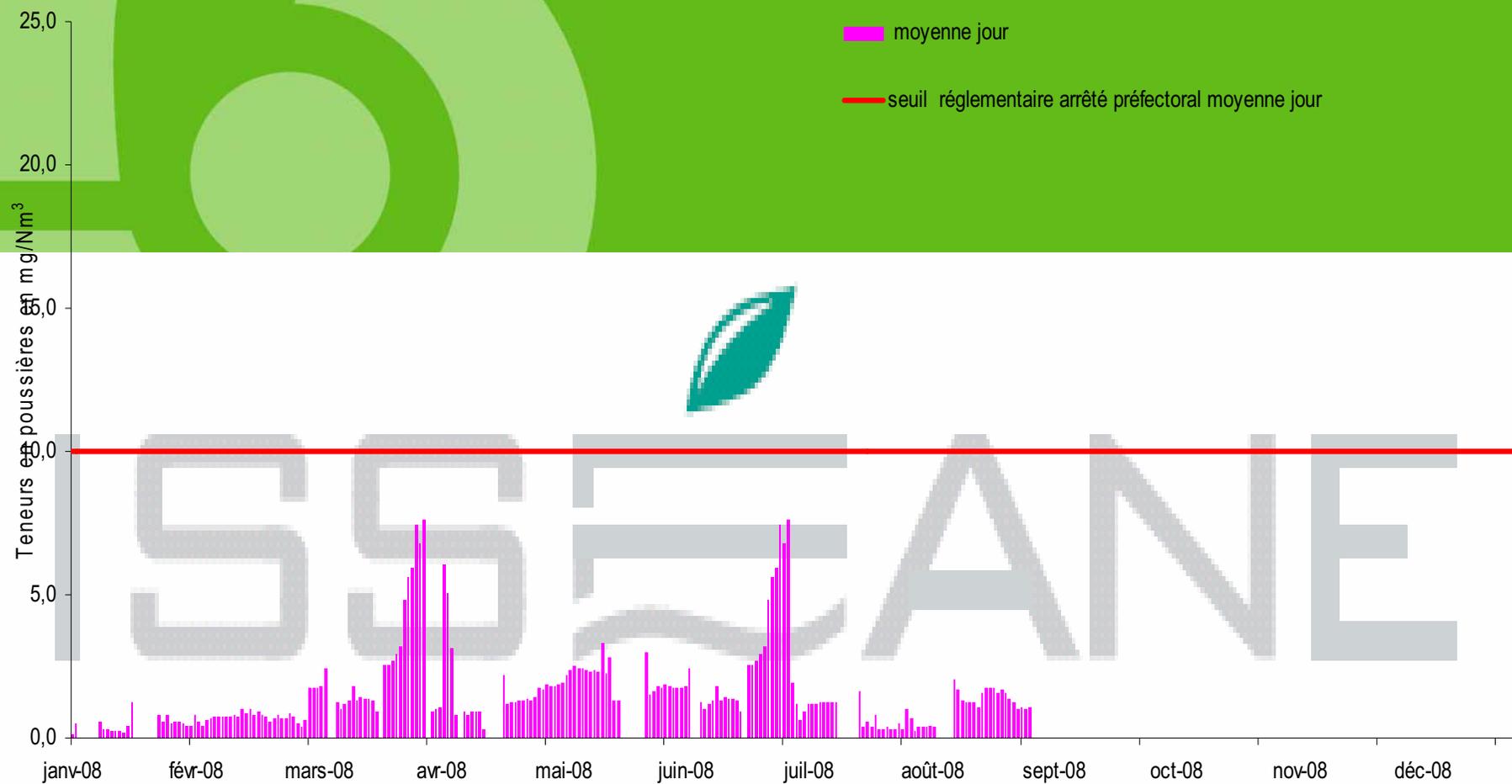


# Résultats essais de performance traitement des fumées le 13 mai 2008

Paramètres	Valeur limite autorisation exploiter	Valeurs mesurées ligne 1	Valeurs mesurées ligne 2
Poussières totales	10 mg/Nm <sup>3</sup>	0,6 mg/Nm <sup>3</sup>	0,00 mg/Nm <sup>3</sup>
Monoxyde carbone (CO)	50 mg/Nm <sup>3</sup>	7,0 mg/Nm <sup>3</sup>	7,5 mg/Nm <sup>3</sup>
Substances organiques COT	10 mg/Nm <sup>3</sup>	1,1 mg/Nm <sup>3</sup>	0,4 mg/Nm <sup>3</sup>
Chlorures hydrogène (HCl)	10 mg/Nm <sup>3</sup>	3,89 mg/Nm <sup>3</sup>	1,64 mg/Nm <sup>3</sup>
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	50 mg/Nm <sup>3</sup>	4,2 mg/Nm <sup>3</sup>	3,5 mg/Nm <sup>3</sup>
Fluorure d'hydrogène (HF)	1 mg/Nm <sup>3</sup>	0,14 mg/Nm <sup>3</sup>	0,15 mg/Nm <sup>3</sup>
Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )	70 mg/Nm <sup>3</sup>	12,0 mg/Nm <sup>3</sup>	10,5 mg/Nm <sup>3</sup>
Cadmium et Thallium (Cd+Tl)	0,05 mg/Nm <sup>3</sup>	0,00 mg/Nm <sup>3</sup>	0,01 mg/Nm <sup>3</sup>
Mercure (Hg)	0,05 mg/Nm <sup>3</sup>	0,00 mg/Nm <sup>3</sup>	0,00 mg/Nm <sup>3</sup>
Autres métaux lourds	0,5 mg/Nm <sup>3</sup>	0,08 mg/Nm <sup>3</sup>	0,05 mg/Nm <sup>3</sup>
Dioxines et furannes	0,1 ng/m <sup>3</sup>	0,0006 ng/Nm <sup>3</sup>	0,006 ng/Nm <sup>3</sup>

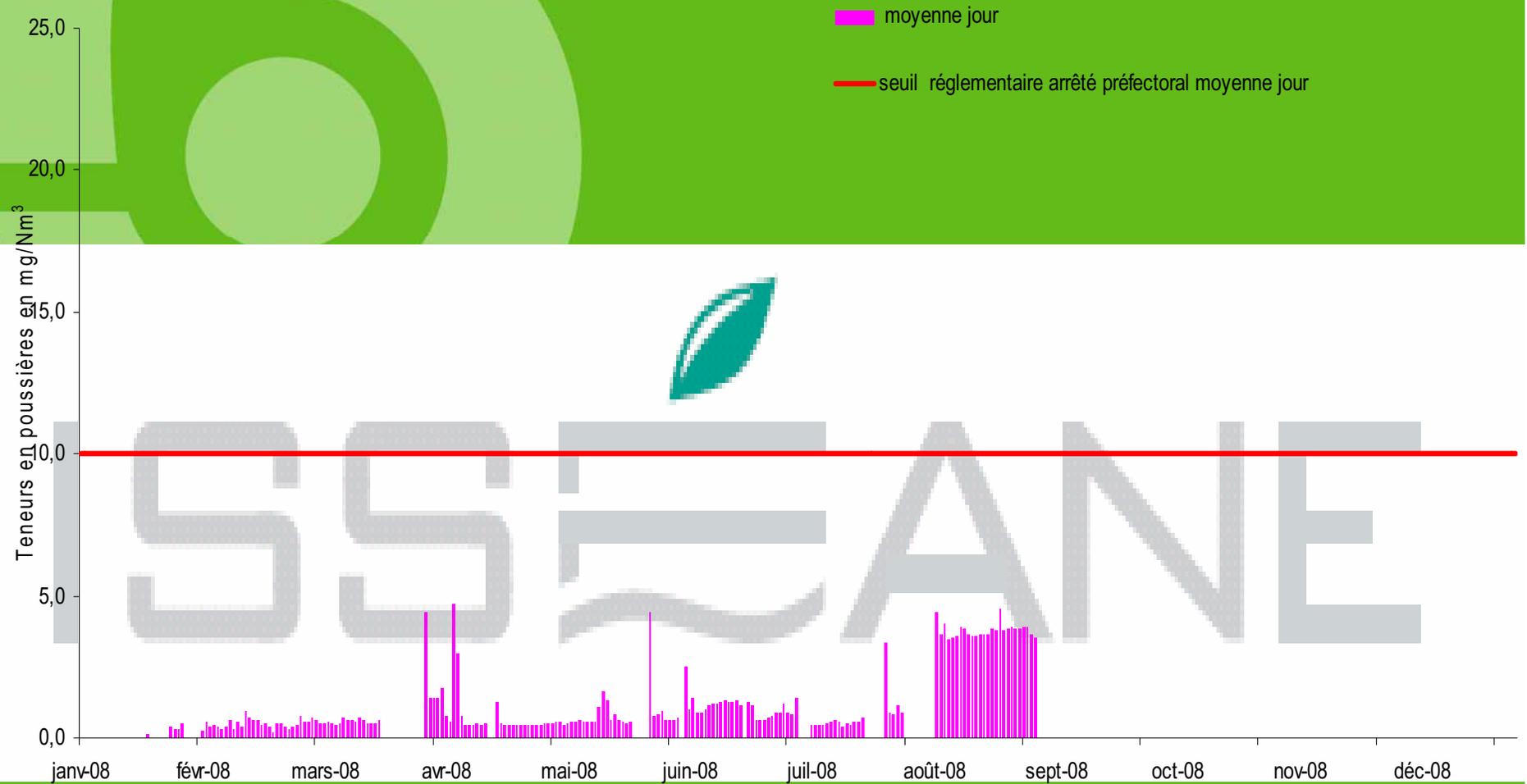
# U.V.E ISSEANE - FOUR N°1 - ANNEE 2008 - POUSSIÈRES

*mise à jour mensuelle*

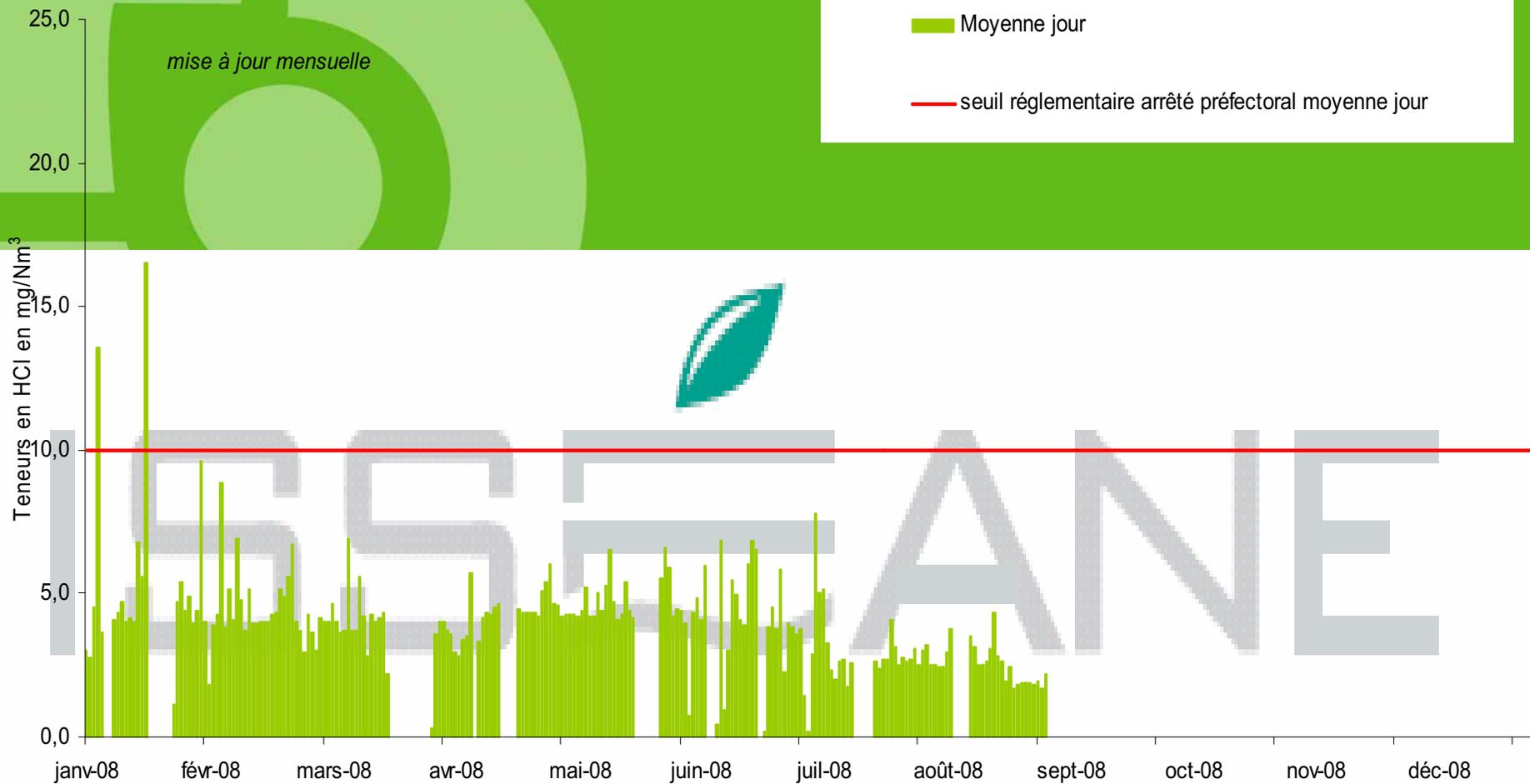


# U.V.E ISSEANE - FOUR N°2 - ANNEE 2008 - POUSSIÈRE S

*mise à jour mensuelle*

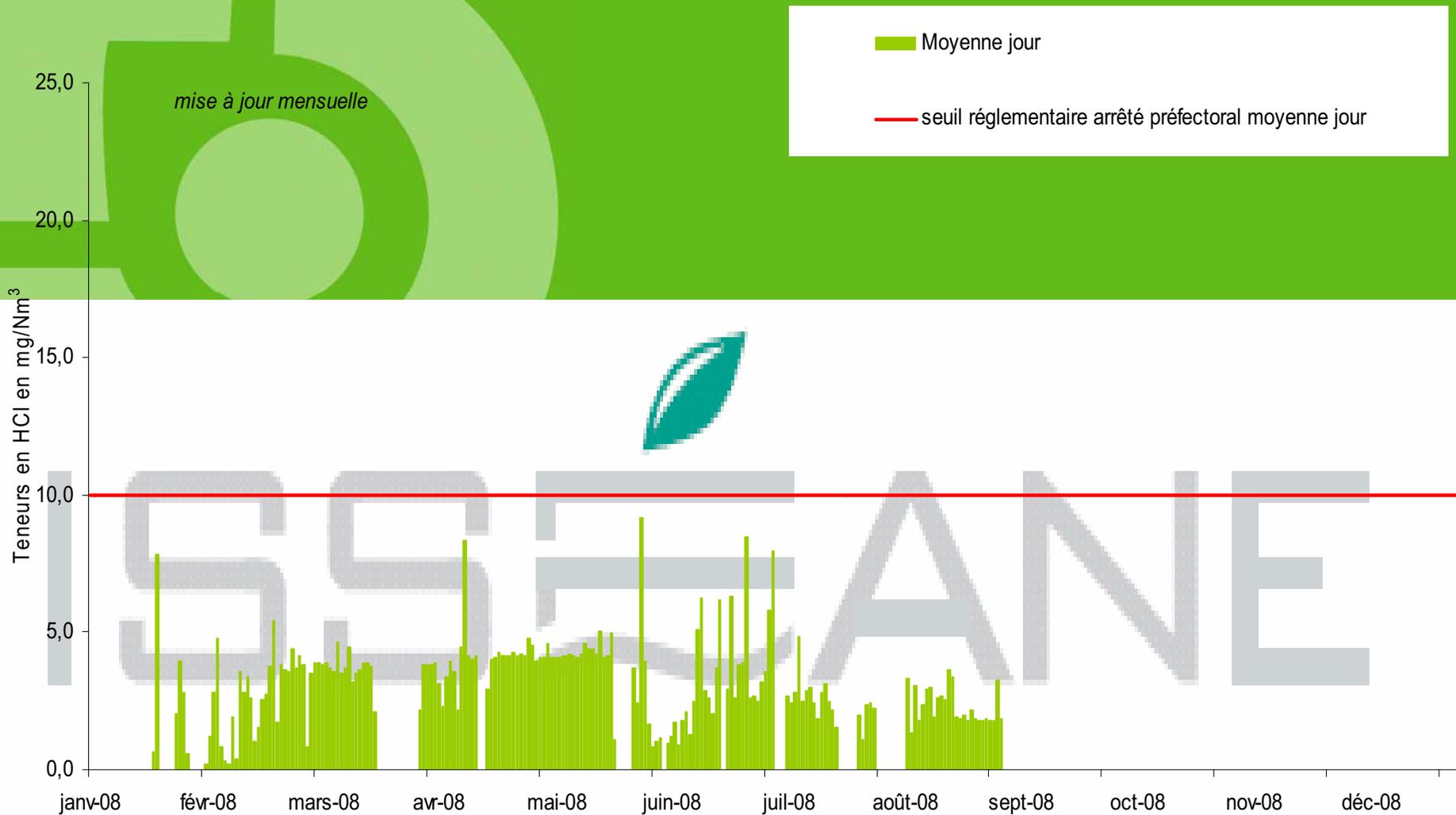


# U.V.E ISSEANE - FOUR N°1 - ANNEE 2008 - HCl \*



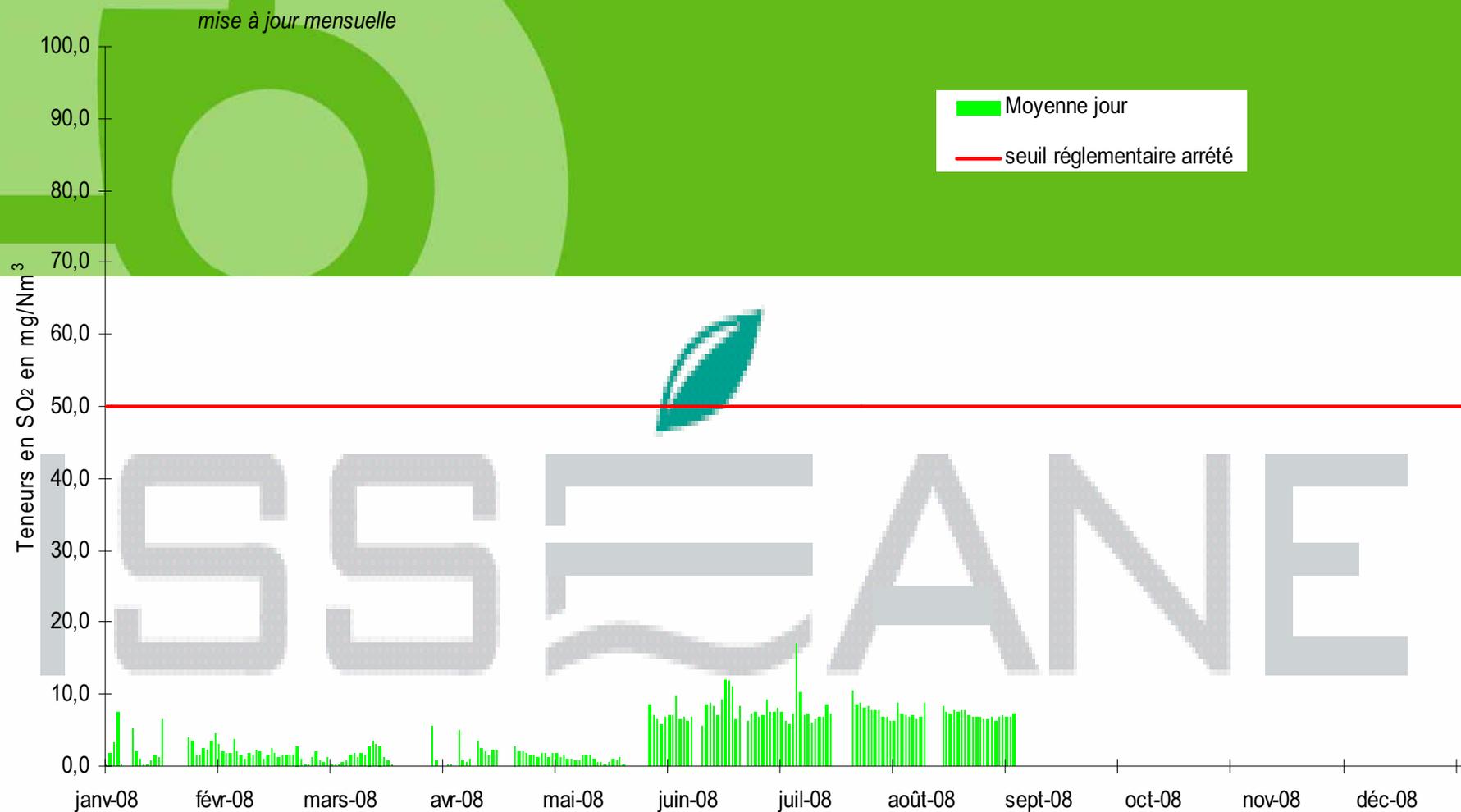
\* : acide chlorhydrique

# U.V.E ISSEANE - FOUR N°2 - ANNEE 2008 - HCl \*



\* : acide chlorhydrique

# U.V.E ISSEANE - FOUR N°1 - ANNEE 2008 - SO<sub>2</sub>\*



\* : dioxyde de soufre

# U.V.E ISSEANE - FOUR N°2 - ANNEE 2008 - SO<sub>2</sub>\*



\* : dioxyde de soufre

# U.V.E ISSEANE - FOUR N°1 - ANNEE 2008 - CO\*

100  
90  
80  
70

*mise à jour mensuelle*

concentration CO en mg/Nm3  
Seuil réglementaire de la moyenne jour

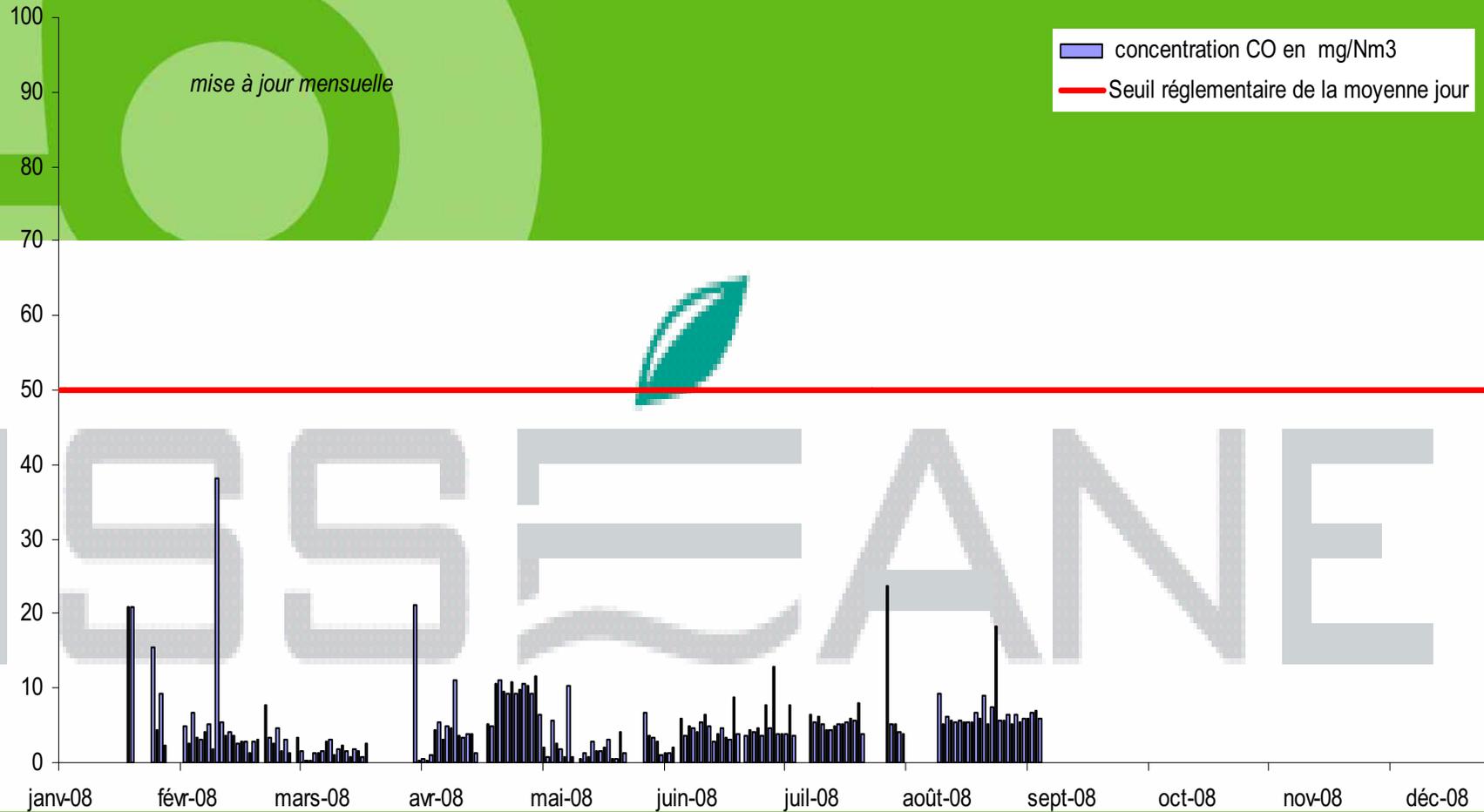
60  
50  
40  
30  
20  
10  
0

janv-08 févr-08 mars-08 avr-08 mai-08 juin-08 juil-08 août-08 sept-08 oct-08 nov-08 déc-08

\* : monoxyde de carbone

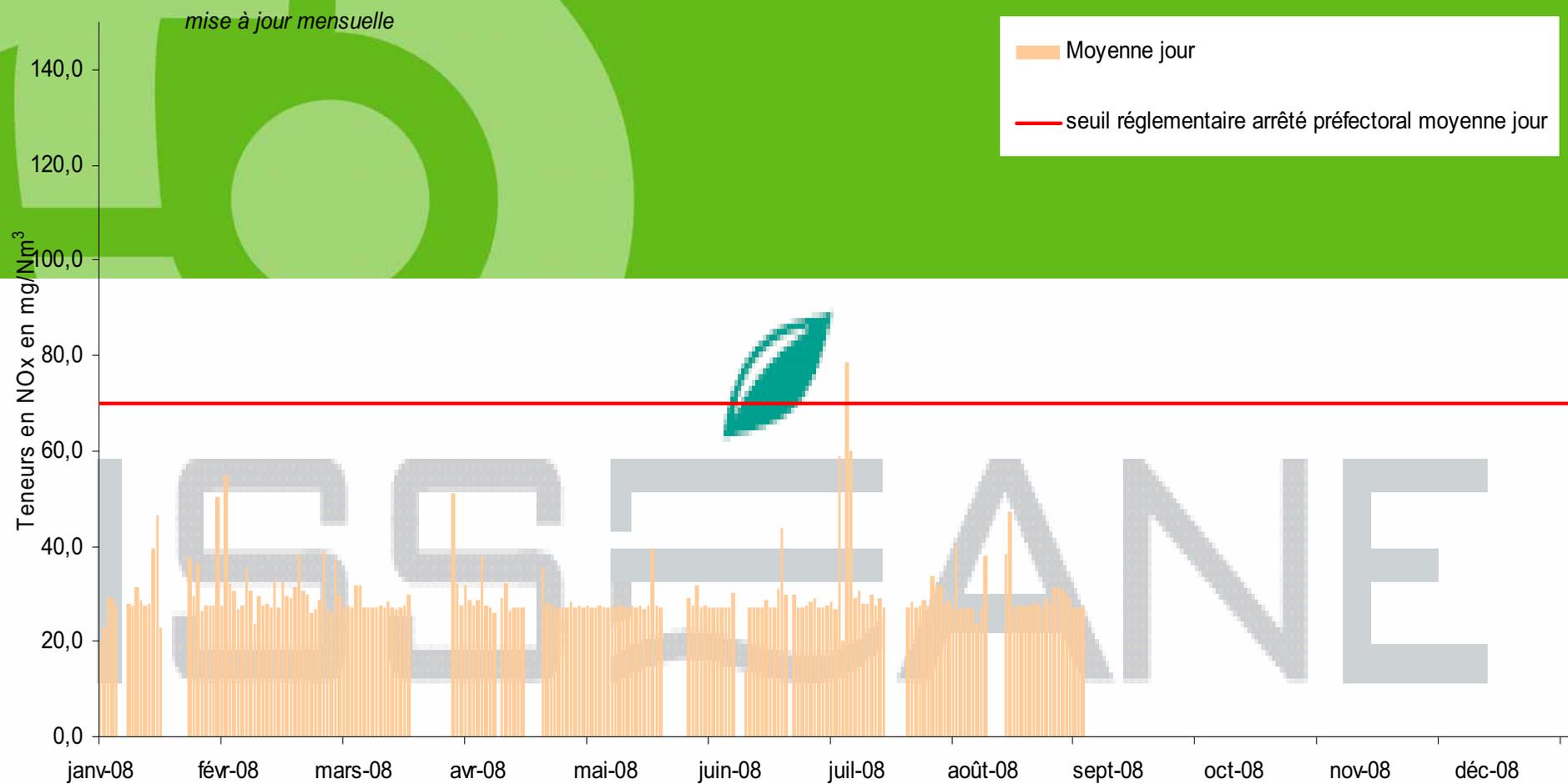


# U.V.E ISSEANE - FOUR N°2 - ANNEE 2008 - CO\*



\* : monoxyde de carbone

## U.V.E ISSEANE - FOUR N°1 - ANNEE 2008 - NOx \*

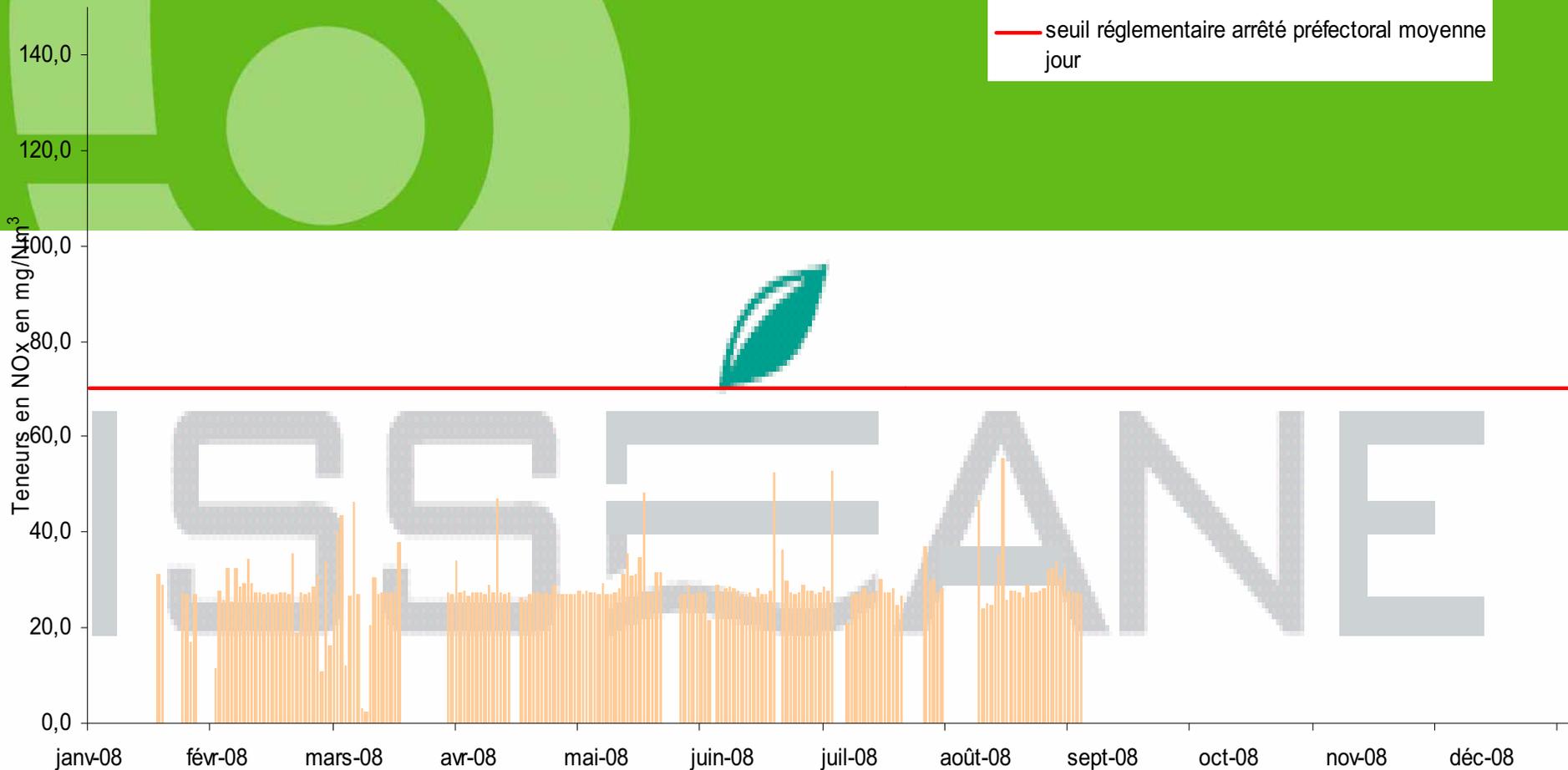


\* : oxydes d'azote exprimés en NO<sub>2</sub>

# U.V.E ISSEANE - FOUR N°2 - ANNEE 2008 - NOx \*

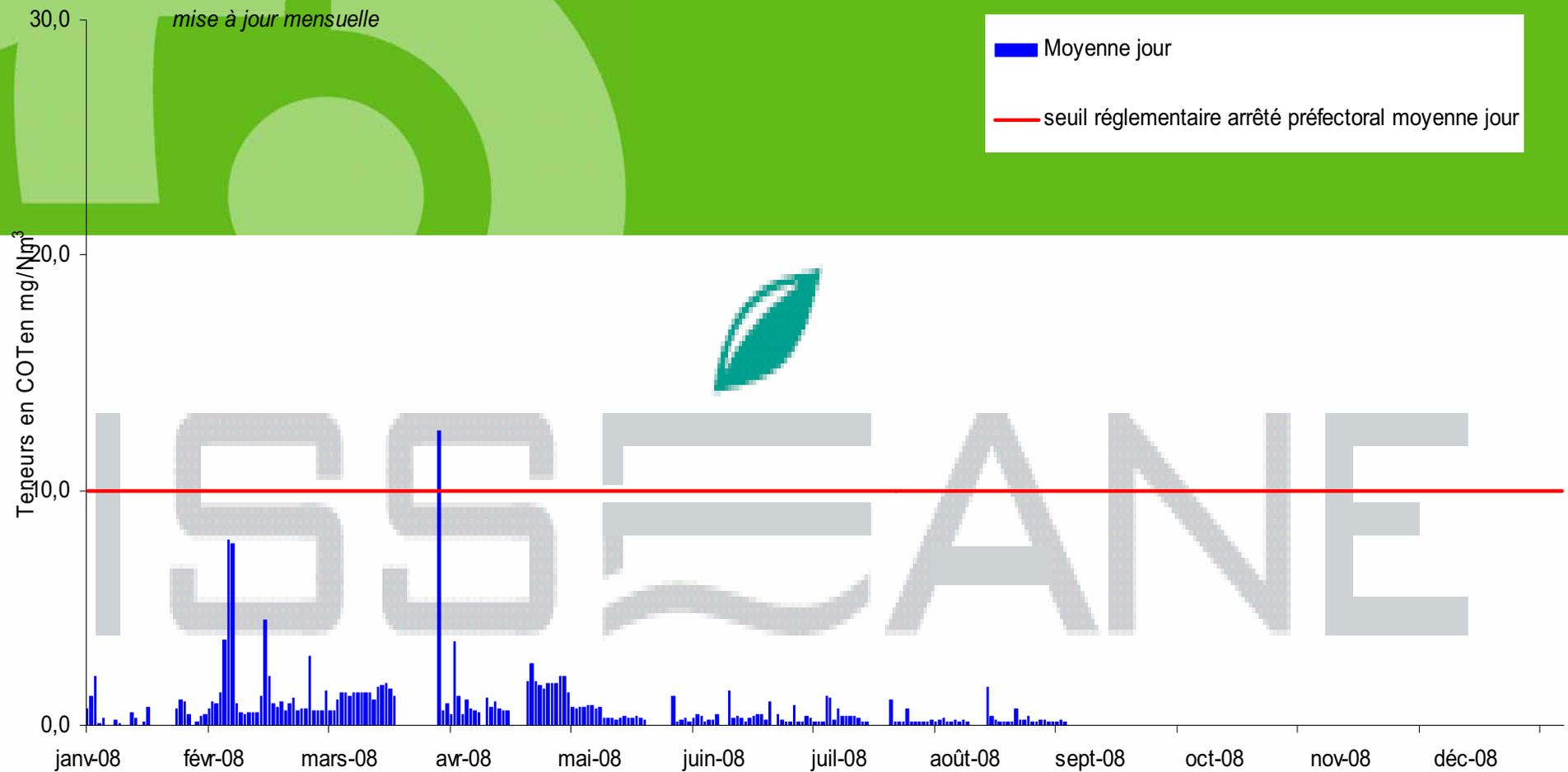
*mise à jour mensuelle*

Moyenne jour  
seuil réglementaire arrêté préfectoral moyenne jour



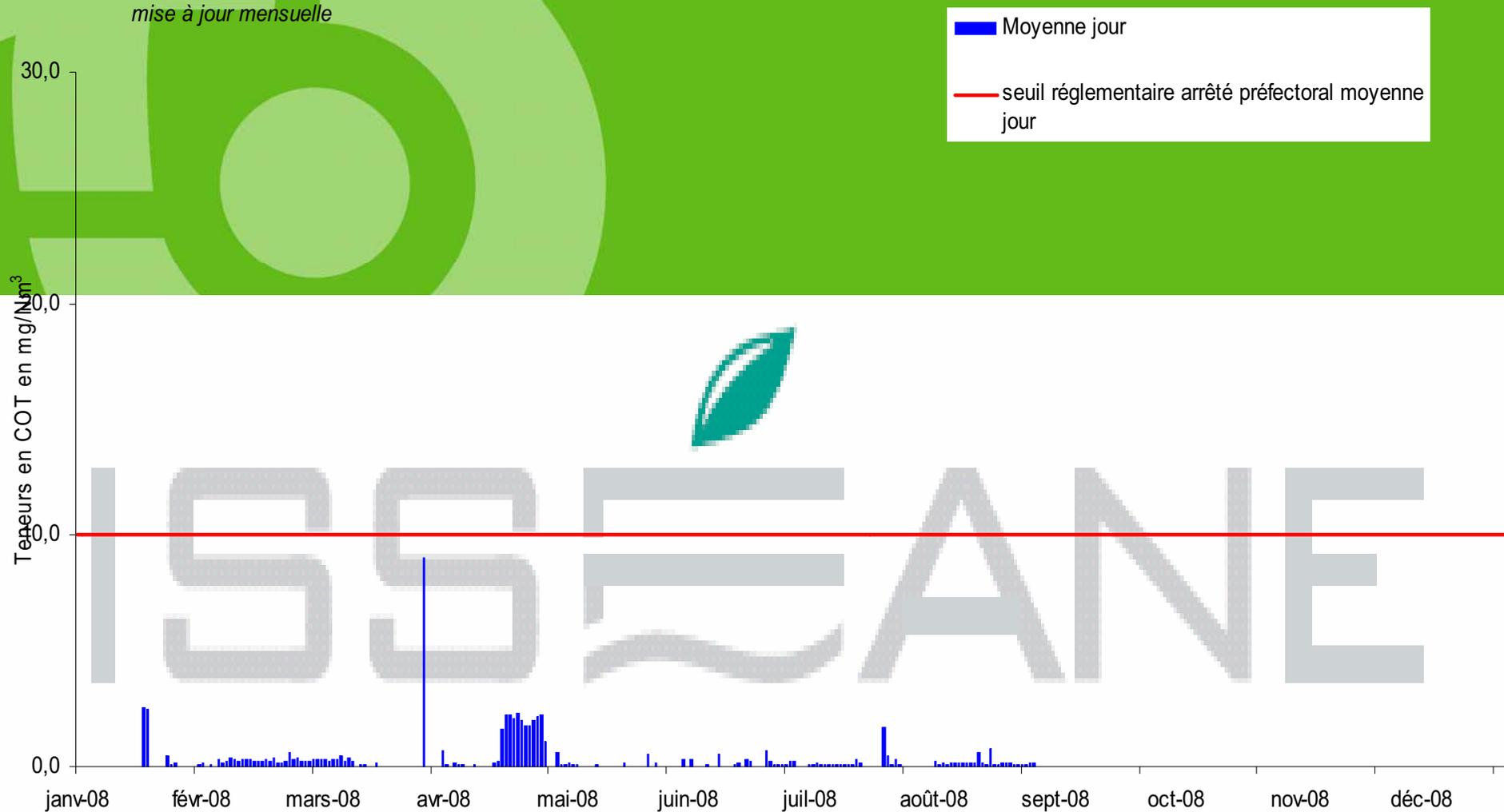
\* : oxydes d'azote exprimés en NO2

# U.V.E ISSEANE - FOUR N°1 - ANNEE 2008 - COT



# U.V.E ISSEANE - FOUR N°2 - ANNEE 2008 - COT

*mise à jour mensuelle*



# Améliorations en continu sur le traitement des fumées

- Divers problèmes survenus en cours d'exploitation sur le traitement des fumées entraînant des arrêts répétés des lignes :
  - bourrage sur alimentation bicarbonate (réactif)
  - réparation des pompes ammoniacque (catalyseur)
  - bourrage électrofiltres : action provisoire de mise en place de frappeurs non satisfaisante

# Opérations de maintenance

- **Arrêt programmé des deux lignes de four-chaudière durant les semaines 44 à 46 (2 semaines par ligne) pour :**
  - **mise en place de nouvelles trémies sous électrofiltres**
  - **Remplacement pompes ammoniacque**



ISSÉANE



**DEBUT DE LA MISE EN SERVICE**

**II- CENTRE DE TRI**

 **SYCTOM**  
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

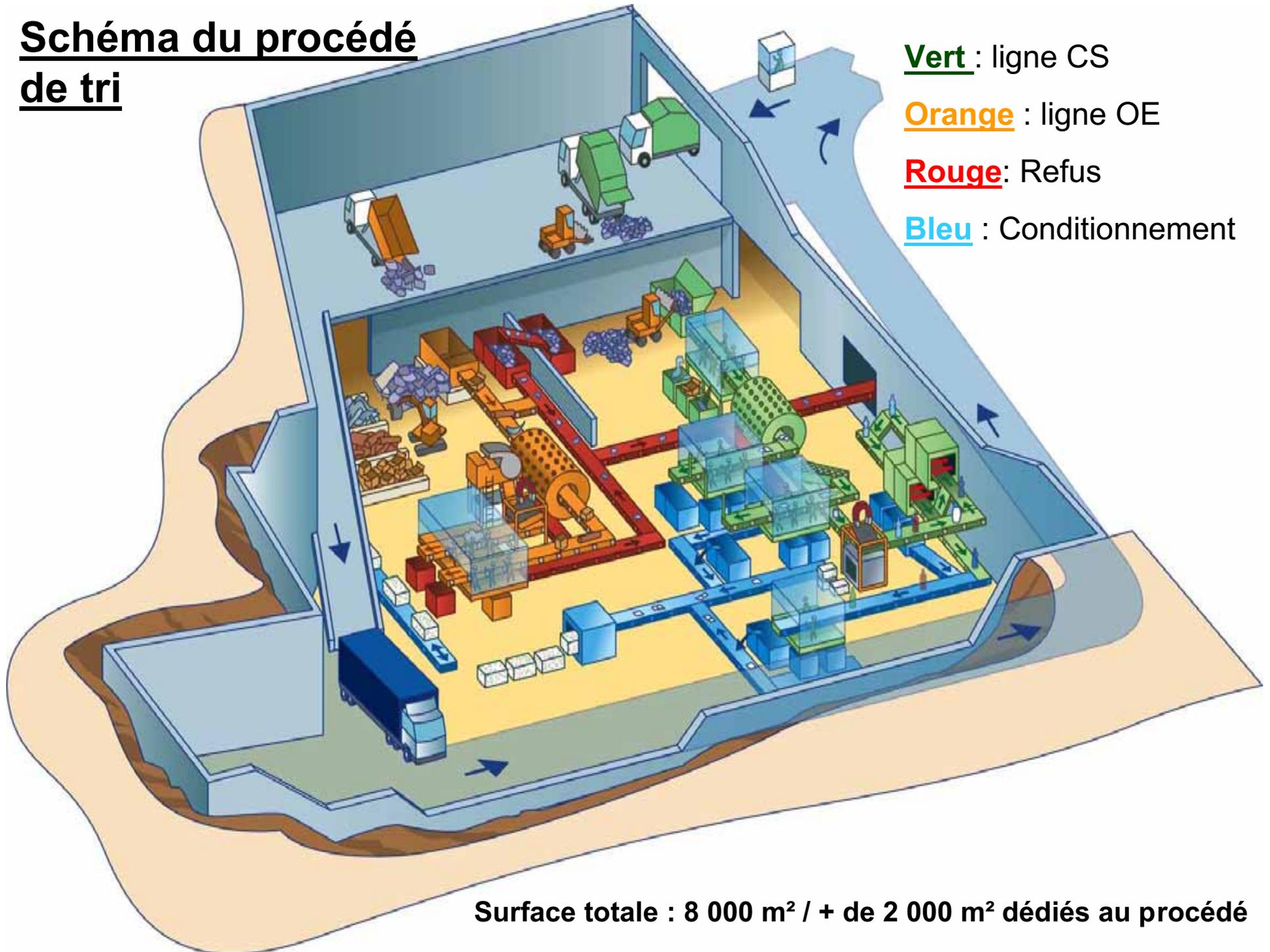
# Schéma du procédé de tri

Vert : ligne CS

Orange : ligne OE

Rouge: Refus

Bleu : Conditionnement



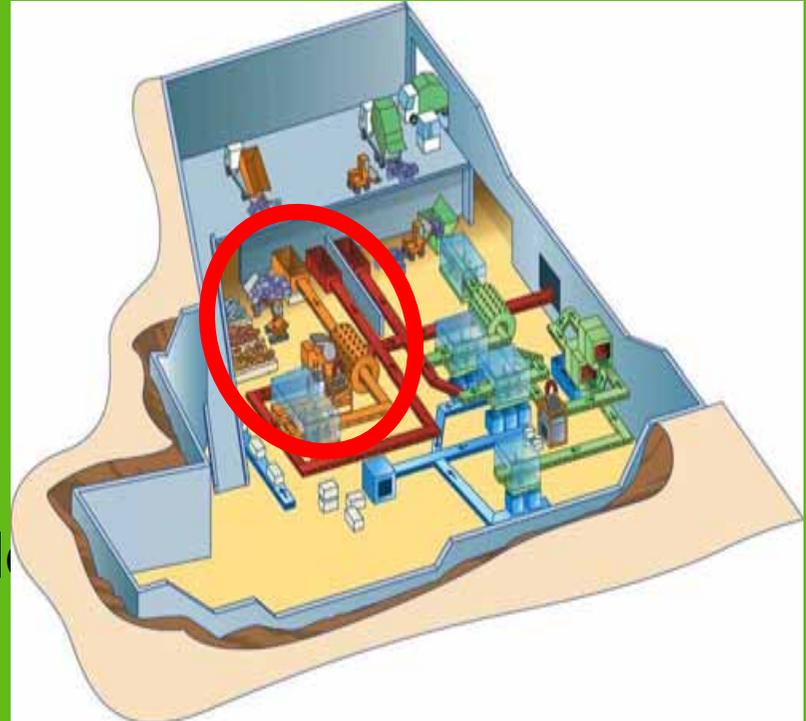
Surface totale : 8 000 m<sup>2</sup> / + de 2 000 m<sup>2</sup> dédiés au procédé

# Ligne collectes sélectives

- **Fin de montage des équipements et essais à vide :  
10 novembre 2007**
- **Premiers apports de collectes sélectives pour essais :  
7 novembre 2007**
- **Début des essais en charge : 12 novembre 2007**
- **Essais de performance du 14 janvier au 30 mai 2008**
- **Phase d'exploitation continue à 2 postes de tri / jour -  
Totalité du bassin versant**
- **Total reçu jusqu'à fin septembre : 8 200 t**

# Ligne objets encombrants

- **Fin montage équipements et essais à vide : 9 décembre 2007**
- **Essais en charge constructeur : 10 décembre 2007 (15 j) puis 31 mars 2008 (1 mois)**
- **Décision de suspendre la réception et le tri des O.E. actée le 28 avril 2008 pour raison de sécurité du personnel**
- **Réflexion en cours sur l'évolution de la ligne de tri**



# CENTRE DE TRI – EVACUATION FLUVIALE



**Brouettage par camion depuis le centre  
Isséane jusqu'à Boulogne-Billancourt**

## **Transport fluvial**

**Journaux-revues-magazines embarqués  
depuis la plateforme portuaire du Quai  
du Point du jour**



**Tests concluants en juin  
+ de 130 tonnes / péniche  
(2 péniches / mois)**